



N° 8 – MARS 2002

BULLETIN MUNICIPAL

De Dannemarie à Rosay, de Cloches à Beauchêne, tous les hameaux bruissent encore de la nouvelle. Boutigny-Prouais est en vacance de maire. Faut-il pour autant en faire une montagne et laisser l'inquiétude battre la campagne ? Pour tous ceux que vous avez élus en mars 2001, aucune hésitation, c'est non. Il y a trente ans, Boutigny et Prouais signaient un accord de fusion-association. Il est aujourd'hui plus solide que jamais.

Au-delà des destins individuels, la collectivité reste soudée, en parfait ordre de marche. Le budget 2002, qui doit être voté le 28 mars, en sera la preuve la plus tangible.

Nous attendons en toute sérénité celui ou celle que vous désignerez pour nous rejoindre. Le 21 avril et le 5 mai, à l'occasion de l'élection municipale partielle mais aussi, bien sûr, des présidentielles, nous comptons sur le civisme de tous les électeurs de Boutigny, et tout particulièrement sur celui des jeunes nouvellement inscrits sur les listes électorales.

Le futur dix-neuvième conseiller doit en tout cas savoir, s'il lit ces quelques lignes, qu'il sera accueilli dans une équipe fermement résolue à servir notre communauté pour le bien-être de chacun.

Les 18 élus de Boutigny-Prouais

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil,

du 8 février 2002

valide la composition, proposée par Fabrice GEFFROY, responsable, et Mireille ELOY, co-responsable, de la commission travaux succédant au « groupe de travail » :

6 membres élus : Fabrice GEFFROY, Mireille ELOY, Marc BALLESTEROS, Daniel BRUNET, Denis MEIH, Claude SERREAU.

8 membres extérieurs : 4 pour Boutigny (Jean-Jacques DAUDIGNY, Michel EGASSE, Daniel DEPUYT, Jean-Pierre QUATREBOEUF), 4 pour Prouais (Luc JOYEUX, Pascal LETELLIER, Jean-Pierre LELAIDIER, Eddy SAVARY).

La périodicité des réunions sera de trois par an pour dégager les « grands axes politiques ».

Des réunions de bureau ont lieu chaque mercredi matin pour définir le planning de travail à quinze jours des employés municipaux.

donne son accord pour la renégociation d'un emprunt auprès du Crédit Agricole ; la durée du prêt reste identique (6 ans à courir), le capital restant dû étant de 40 801,83 €, et le nouveau taux fixe passe à 6,75 %, au lieu de 9,65 %, sans application d'indemnité financière ; le gain pour la commune est de 5 675.81 €, moyennant le paiement de trois échéances trimestrielles en 2002, alors que l'échéance annuelle a déjà été réglée en février 2002.

donne son accord, dans le cadre du financement des travaux de la rue de la Fée (Prouais) et du groupe scolaire de Prouais,

- à l'unanimité, pour la signature d'un emprunt auprès de l'établissement le mieux disant, le Crédit Agricole, pour un montant de 30 490 € sur une durée de 7 ans, au taux fixe de 4,50 %, avec des échéances trimestrielles de 1 275,49 €,
- et par 18 voix et 1 abstention, pour la signature d'un emprunt auprès de l'établissement le mieux disant, le Crédit Agricole, pour un montant de 259 163 €, sur une durée de 20 ans, au taux fixe de 5,25 %, avec des échéances trimestrielles de 5 251,98 €.

Vous pouvez retrouver davantage de détails en parcourant le compte-rendu complet, notamment les décisions de la commission d'Urbanisme, disponible en Mairie mais aussi affiché dans les carcans et sur les panneaux d'affichage.

Élections : présidentielles et municipale partielle

1^{er} tour le 21 avril 2002 - 2^e tour le 5 mai 2002

Dans la commune les bureaux de vote seront ouverts de 08h00 à 18h00.

☑ Pour savoir de quel bureau vous dépendez, consultez votre carte d'électeur.

> Présidentielles :

Bureau n°1 : Salle du conseil à Boutigny (par l'escalier extérieur rue du Rosaire).

Bureau n°2 : Mairie-annexe de Prouais.

> Municipale (section de vote de Boutigny uniquement) :

Bureau : Ancienne salle de classe située à gauche dans la cour de la Mairie à Boutigny.

☑ Pour voter, il faut impérativement être inscrit sur la liste électorale. La carte d'électeur et/ou une pièce d'identité peuvent être demandées.

IMPORTANT : pour les deux scrutins, présidentiel ou municipal, chaque vote ne doit concerner qu'un seul candidat et doit donc ne comporter qu'un seul nom.

En conséquence, sont considérés comme nuls :

- Les votes exprimés dans des enveloppes contenant plusieurs bulletins.
- Les bulletins comportant plusieurs noms.
- Les bulletins ou les enveloppes comportant des inscriptions injurieuses pour les candidats ou des tiers.
- Les bulletins ou les enveloppes comportant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance.

Route de La Musse à Prouais

☑ La réfection programmée par le Conseil général et la Direction départementale de l'équipement est aujourd'hui suspendue aux réponses attendues des différents propriétaires concernés. Les élus tiennent à rappeler qu'il s'agit là d'un aménagement d'intérêt public. Il est d'autant plus urgent que l'ouverture du groupe scolaire de Prouais va engendrer une nette augmentation du trafic sur cet axe.



Commission des impôts

☑ Les contrôles et ajustements nécessaires ont été réalisés à partir des déclarations de travaux et des permis de construire de l'année 2001. Il est toutefois apparu aux participants que les références en vigueur dataient de 1970 et qu'il serait donc opportun de les réviser. Par ailleurs, la réalité connue n'est pas toujours en conformité avec le contenu « administratif des dossiers ». Lorsque les différences sont manifestes, cela conduit au déclenchement de contrôles.

Urbanisme

☑ Nous vous rappelons que l'article R 422-10 du code de l'urbanisme prévoit :

- « alinéa 4 : Dès la date à partir de laquelle les travaux peuvent être exécutés, mention qu'il n'a pas été formé d'opposition ou le cas échéant mention de la notification de prescription doit être affiché sur le terrain, par les soins du déclarant, de manière visible de l'extérieur, pendant au moins deux mois et pendant toute la durée du chantier si celle-ci est supérieure à deux mois. »
- « alinéa 5: L'inobservation de la formalité d'affichage sur le terrain est punie de l'amende prévue pour les contraventions de cinquième classe. »

Divers

☑ Une citerne à gasoil de 5000 litres a été mise hors-service sur le chantier de l'école de Prouais. La commune recherche toute personne ou entreprise intéressée. Contacter la mairie.

Mairie-annexe de Prouais

☑ A partir de l'ouverture de la nouvelle école, le 11 avril, en plus de la permanence habituelle du samedi, de 08h30 à 10h00, la mairie-annexe de Prouais sera désormais ouverte au public tous les lundis, de 16h00 à 17h30.

Restaurant scolaire de Boutigny

☑ L'enquête réalisée en décembre dernier auprès des enfants et des parents a fait notamment ressortir une insatisfaction quant au goût de l'eau servie à table. En conséquence, l'eau du robinet est désormais remplacée par de l'eau minérale.

Abri-bus

☑ Les employés municipaux achèvent la transformation, en un vaste abri-bus, des anciennes vespasiennes situées à droite en entrant dans la cour de la mairie de Boutigny. Cela permettra aux enfants utilisant les transports scolaires, en direction de Houdan et de Dreux, d'être protégés du froid et des intempéries. Au fond de ce nouvel espace, vous retrouverez également les carcans qui accueillent tout l'affichage municipal.

☑ A noter que, pendant de nombreuses années, et jusque dans les années 50, ce bâtiment abritait les bains-douches publics. Ils sont ensuite devenus de simples toilettes, à l'usage de tous. Lorsque la mairie a été rénovée, en 1999, elles ont été mises à disposition du public lors de manifestations telles que la fête foraine ou les foires à tout.

☑ La Communauté de communes du pays houdanais (CCPH) a le plaisir d'accueillir une nouvelle commune en son sein après le vote favorable du conseil municipal de Saint-Lubin-de-la-Haye, lors de sa réunion du 10 janvier 2002 (8 pour, 7 contre). L'intégration officielle ne sera effective qu'au 1^{er} janvier 2003 mais, en attendant, Saint-Lubin-de-la-Haye sera invitée à participer, sans droite de vote, à toutes les instances et activités de la CCPH.

☑ De son côté, le conseil municipal de Maulette, réuni le 20 février 2002, a rejeté la proposition d'adhésion faite par le conseil communautaire (5 pour, 9 contre).

☑ Au 1^{er} janvier 2003, le Pays Houdanais comptera donc 12 membres, 7 dans le département des Yvelines : Bazainville, Boissets, Civry-la-Forêt, Gressey, Houdan, Richebourg, Tacoignières ; 5 en Eure-et-Loir : Boutigny-Prouais, Champagne, Goussainville, Havelu, Saint-Lubin-de-la-Haye. Pour mémoire, dans le périmètre envisagé à l'origine, outre ces 12 membres et Maulette, on trouvait deux communes des Yvelines supplémentaires, Dannemarie et Gambais.

☑ L'Union française des centres de vacances et de loisirs (UFCV) a été chargée par la CCPH d'effectuer une étude auprès des enfants et des adolescents afin de tenter de cerner leurs besoins. Pour cela, l'UFCV ira au-devant des jeunes eux-mêmes, mais aussi de toutes les personnes qui sont à leur contact (enseignants, responsables d'associations, transporteurs, services sociaux, etc.). Le rapport qui sera présenté à la CCPH servira de base à l'élaboration de solutions adaptées aux attentes, en collaboration avec les partenaires institutionnels concernés.

Dans le cadre de cette mission, chaque commune de la CCPH est invitée à désigner un correspondant local (élu ou non) pour une durée d'environ 3 ou 4 mois. Prière de se faire connaître à la mairie qui transmettra.

☑ Poursuivant son évolution après six années d'existence, la CCPH a recruté en 2002 une salariée en qualité de responsable administrative. Cette personne viendra prochainement se présenter dans chaque commune de la CCPH pour mieux les connaître.

GROUPE SCOLAIRE DE PROUAIS

☑ L'aménagement des trois nouvelles classes (*qui accueilleront bien le CE2, et non le CE1 comme indiqué par erreur dans le numéro 7 d'Entre Nous, le CM1 et le CM2*) est programmé le vendredi 5 avril.

☑ La rentrée scolaire aura lieu le jeudi 11 avril à 09h15. Cet horaire décalé par rapport à Boutigny (09h00) est rendu nécessaire par la division en deux sites. Il permettra aux enfants d'une même famille, mais d'âges différents, d'être accompagnés, en temps et en heure, chacun jusqu'à leur école, soit par leurs proches, soit par le transport communal et gratuit.

☑ Un vaste restaurant scolaire a été aménagé dans le bâtiment abritant aussi la mairie-annexe. Il pourra recevoir tous les enfants en un seul service. La prestation sera identique à celle qui a été mise en place à Boutigny (liaison froide) depuis la rentrée 2001, aux mêmes tarifs. Seule différence, la qualité gustative de l'eau de Prouais étant supérieure à celle de Boutigny, on la servira aux enfants sans avoir recours à l'eau minérale.

☑ Une journée portes ouvertes sera organisée sur le site, le samedi 4 mai, de 09h00 à 18h00. Les élus vous y accueilleront pour une visite guidée.



HORAIRES DES CLASSES

- ☑ **Boutigny** (Maternelle – CP – CE1) : 09h00 - 12h00 / 13h30 - 16h30
- ☑ **Prouais** (CE2 – CM1 – CM2) : 09h15 - 12h15 / 13h45 - 16h45



ACCUEIL

- ☑ **Boutigny** : L'association LED'A propose un accueil périscolaire, avec aide aux devoirs, de 07h00 à 09h00 et de 16h30 à 19h00.
- ☑ **Prouais** : La commune assure la surveillance des enfants utilisant le transport scolaire, de 08h15 à 09h15 et de 16h45 à 17h30.

TRANSPORT SCOLAIRE

☑ Les tournées mises en place pour l'ouverture de l'école de Prouais (voir au verso), l'ont été sur la base des éléments connus à ce jour. Une période d'ajustements, en fonction des nouvelles habitudes, sera absolument nécessaire. Dans ce cadre, la commission scolaire conduira une mission d'observation à laquelle tous les parents concernés sont appelés à participer en signalant les éventuels dysfonctionnements.



D'ores et déjà, il est important que les parents d'enfants scolarisés à Prouais et résidant à Prouais même, aux Primevères, à Rosay, à Beauchêne et à La Musse, fassent leur possible pour ne pas les déposer à Boutigny afin qu'ils soient transportés jusqu'à Prouais. Ces enfants peuvent être ramassés sur leur lieu de résidence à l'occasion de la deuxième tournée qui démarre vers 08h25.

☑ Cette rentrée est un événement pour notre commune qui n'avait pas mené à bien un chantier aussi considérable depuis belle lurette. Le maximum a été fait, par le conseil municipal, les commissions communales, les enseignants et les parents d'élèves, pour que tout soit pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles. Le zéro défaut n'étant jamais garanti, nous comptons sur votre compréhension et votre soutien actif.

RAMASSAGE SCOLAIRE DU MATIN



		MAT./CP/CE1	CE2/CM1/CM2
1er tour	Buchelet	08h02	08h02
	Les Joncs		08h05
	La Musse		08h09
	Rosay		08h13
	Primevères		08h16
	Prouais/Ecole		08h19
	2e tour	Prouais	08h24
Primevères		08h27	
Rosay		08h30	
Beauchêne		08h33	
La Musse		08h37	
Boutigny/Ecole		08h41	
3e tour		Bouchemont	08h48
	Allemant	08h51	08h51
	Le Mesnil	08h54	08h54
	Dannemarie	08h57	
	Boutigny/Ecole	09h00	
	Boutigny/Ecole		09h07
	Prouais/Ecole		09h15

DESSERTE SCOLAIRE DU SOIR



		MAT./CP/CE1	CE2/CM1/CM2
1er tour	Boutigny/Ecole	16h35	
	La Musse	16h39	
	Rosay	16h43	
	Primevères	16h46	
	Prouais	16h49	
	2e tour	Prouais/Ecole	
Primevères			16h55
Rosay			16h58
Beauchêne		17h02	
La Musse			17h05
Les Joncs			17h09
Buchelet		17h12	17h12
3e tour		Prouais/Ecole	
	Boutigny		17h27
	Bouchemont		17h30
	Allemant		17h34
	Le Mesnil		17h37

Départs
Arrivées

Ces horaires sont donnés à titre indicatif

LED'A

☑ Les vacances de Pâques s'annoncent sous le signe du chocolat au centre de loisirs de Boutigny-Prouais. Nous vous rappelons que nous accueillerons les enfants du 2 au 9 avril, avec de nombreuses activités au programme : mobiles, pâtisseries, jeux-détente, ateliers déco, chasse aux œufs de Pâques... Nous servons les goûters à tous les enfants chaque jour. Sous réserve d'un nombre suffisant d'enfants inscrits, nous prévoyons aussi une sortie au cinéma à Dreux.

Les inscriptions, accompagnées de votre règlement, doivent être déposées ou envoyées à LED'A, 4 rue du Rosaire 28410 Boutigny.

☑ Nous vous rappelons que, tout au long de l'année, nous assurons également :

- L'accueil périscolaire, avec aide aux devoirs, de 07h00 à 09h00 et de 16h30 à 19h00.

- Les Mercredis Loisirs (rollers, tir à l'arc, jeux de ballon...), avec intervention d'une animatrice Jeunesse et Sports : les mercredis 27 mars, 24 avril, 29 mai, 12 et 26 juin.

- En dehors des Mercredis Loisirs, d'autres ateliers sont organisés le mercredi : cirque, décoration, animaux, vannerie... sans oublier l'équitation au poney-club de Bazainville.

Alors, bonnes vacances de Pâques !

Comité des fêtes de Boutigny

☑ La prochaine assemblée générale, ouverte à tous les habitants de Boutigny, aura lieu à la mairie, le samedi 20 avril 2002 à 11h00.

Créée en 1978, cette association a eu pour objectif d'animer et de divertir notre commune au cours des diverses manifestations que sont la Fête de Pâques, le feu de la Saint Jean, le 14 Juillet, etc.

Or, depuis quelques années, le Comité voit son effectif diminuer jusqu'à un point où il n'est plus envisageable de réaliser les festivités d'autrefois (soirées dansantes, foire à tout, ...), faute de « bras ».

Notre équipe a donc voulu, par ce petit message, sensibiliser les habitants en les informant de la situation délicate du Comité, et aussi leur rappeler qu'ils sont tous, de droit, membres du Comité des fêtes.

☑ L'assemblée générale est une occasion idéale, pour ceux d'entre vous qui le désirent, de rejoindre notre association en apportant votre soutien ainsi que vos idées nouvelles.

- Fête de Pâques du 30 mars au 1^{er} avril

Autour de la fête foraine, qui prendra ses quartiers habituels sur la place de l'église de Boutigny, le Comité des fêtes propose :

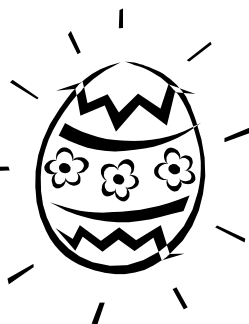
> Dimanche 31 mars :

- une chasse au trésor aux oeufs de pâques pour les enfants de 0 à 7 ans (début à 10h00)

- des courses cyclistes FFC (R1/R2) organisées par le Dreux Cyclo Club (départ à 14h30)

> Lundi 1^{er} avril :

- une course cycliste UFOLEP organisée par l'Entente Cycliste du Houdanais (départ à 15h00)



L'équipe du Comité des fêtes

L'ASPIC et la Communauté paroissiale...

...se sont associées pour installer, dans l'église Saint-Pierre de Boutigny, de part et d'autre de l'entrée, deux bénitiers sur des supports en fer forgé. Leur provenance reste mystérieuse (peut-être de la chapelle du Rosaire ou d'une ancienne église de Dreux) mais ils attendaient depuis des lustres, dans l'arsenal puis au rez-de-chaussée du clocher. Leur réception a été marquée par une brève réunion à la fin de la messe des Rameaux, le dimanche 24 mars.

ASPIC

☑ L'Assemblée générale annuelle s'est tenue le 2 mars 2002. Parmi les 72 adhérents, le conseil d'administration enregistre l'arrivée d'un nouveau membre, M. J-C. Labay.

☑ Ouverture des ateliers de la passerelle des savoir faire.

Deux activités sont déjà lancées :

> La peinture

> La ferronnerie d'art

D'autres démarreront à partir du 14 avril :

> La sculpture

> La marqueterie

> L'expression théâtrale (sous réserves)

Il reste des places dans toutes les disciplines. Notez bien que, pour l'instant, les inscriptions n'engagent les stagiaires que jusqu'à la fin de la présente année scolaire.

S'adresser à l'ASPIC au 02 37 65 12 69.

☑ Samedi 13 avril : Visite ouverte à tous du musée « rétro-mobilité » de Dreux (rendez-vous à 14h00 devant la mairie de Boutigny).

☑ Dimanche 5 mai : Sortie-promenade pédestre « Cadrans solaires et Graffiti anciens » (commentaire de M. Leblond, spécialiste reconnu).



Programme :

09h00 : Rendez-vous devant le château d'Anet. Parcours en ville (mairie, église).

10h00 : Départ en direction de Rouvres, par les chemins et sentiers, ou par la route.

11h00 : Rendez-vous à l'église de Rouvres (9 cadrans solaires).

12h30 : Fin de la sortie ou pique-nique sur place.

28 mars	Réunion du conseil municipal
30-31 mars et 1er avril	Fête foraine de Pâques (place de l'église à Boutigny)
31 mars	Chasse au trésor aux œufs de Pâques pour les enfants jusqu'à 7 ans (10h00)
1er avril	Course cycliste UFOLEP organisée par l'entente Cycliste du Houdanais (départ à 15h00)
11 avril	Ouverture du groupe scolaire de Prouais
13 avril	Visite du musée « rétro-mobilité » de Dreux (voir article)
4 mai	Journées « portes ouvertes » de la nouvelle école de Prouais (9h00 à 18h00)
5 mai	Sortie promenade pédestre et « cadrans solaires et graffitis anciens » (voir article)
9 au 12 mai	Fête foraine, brocante et vide grenier organisés par le Comité des fêtes de Prouais (place de l'église de Prouais)
26 mai	Foire à tout organisée par les Anciens Combattants de Boutigny et des environs (place de l'église de Boutigny)

CARNET

Naissances : **Léo Joanés Olivier LANERY** le 13 février 2002 (Beauchêne)
Lilwenn Sylviane Joséphine EON le 20 février 2002 (Rosay)
Rémi GACOGNE le 1er mars 2002 (Prouais)

Décès : **Denise Lucienne ROUSSEAU** le 15 février 2002 (Prouais)
Jean-Baptiste LE ROUX le 27 février 2002 (Boutigny)

INFOS PRATIQUES

Vous êtes responsable ou membre actif d'une association...

Vous souhaitez diffuser un message d'intérêt général aux habitants de la commune...

Les colonnes de ce journal vous sont ouvertes. Soyez bref et concis.

Déposez vos articles à l'intention de la commission information, en mairie, le dernier jour du mois au plus tard.



Horaires d'ouverture de la poste à Broué

<i>Lundi</i>	14h00 à 17h00	<i>Mercredi</i>	09h00 à 12h00
<i>Mardi</i>	14h00 à 17h00	<i>Samedi</i>	10h30 à 12h00
<i>Jeudi</i>	14h00 à 17h00		
<i>Vendredi</i>	14h00 à 17h00		

Horaires d'ouverture de la Mairie

BOUTIGNY

<i>Mardi</i>	16h00 à 18h00
<i>Jeudi</i>	16h00 à 18h00
<i>Vendredi</i>	16h00 à 18h00
<i>Samedi</i>	10h30 à 12h00

PROUAI

<i>Lundi *</i>	16h00 à 17h30
<i>Samedi</i>	08h30 à 10h00

* à partir du 15 avril

Horaires d'ouverture d'été de la déchetterie de BOUTIGNY-PROUAI

<i>Lundi</i>	14h00 à 18h00
<i>Mercredi</i>	14h00 à 18h00
<i>Vendredi</i>	14h00 à 18h00
<i>Samedi</i>	09h00 à 12h30 et 14h00 à 18h00

Horaires d'ouverture de la bibliothèque

<i>Mercredi</i>	16h00 à 18h00
<i>Samedi</i>	16h00 à 18h00
<i>Jeudi *</i>	13h30 à 16h00